



Le projet de remplacement des solutions Apogée / Rof et SVE / Sclarix⁺



SI POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE L'ESR

amue

MUTUALISATION + SOLUTIONS

Ce dossier présente les éléments relatifs au projet commun qui sera mis en place dans le cadre du partenariat de l'Amue et de l'association Cocktail pour la construction de la solution logicielle qui succèdera à Apogée / Rof, pour l'Amue, et à Sclarix / SVE, pour l'association Cocktail.

Ce projet repose sur un niveau d'ambition très élevé :

1) Il s'inscrit dans un cadre profondément renouvelé

- + D'une part, il repose sur la construction d'un partenariat Amue/association Cocktail, qui sont deux acteurs majeurs dans le domaine des systèmes d'information de gestion de l'ESR : ce partenariat permettra d'engager environ 120 établissements sur la voie d'une solution nationale commune en ce domaine. Il s'agit d'une avancée notable pour la mise en cohérence des systèmes d'information de l'ESR.

Ce partenariat permettra de rapprocher les différents acteurs et leurs adhérents, favorisera l'émulation et les synergies dans les domaines des SI de gestion mais également dans celui des formations et dans celui de l'accompagnement des établissements.

- + D'autre part, il sera co-construit avec les adhérents de chacune des deux structures, mettra en œuvre une méthode de construction agile ; l'investissement des universités et des usagers dans la construction d'une solution logicielle "cœur de métier" est en effet un élément fondamental. L'"internalisation" au sein de la communauté ESR de la construction de cette solution logicielle permettra de conserver et de développer les compétences en établissements. Plus largement, les investissements réalisés (financiers, organisationnels, technologiques, montées en compétences) seront capitalisés au sein de la communauté ESR.

2) il contribuera à la modernisation de la gestion de la scolarité dans les établissements et à l'amélioration des services numériques apportés aux apprenants (formation tout au long de la vie) et aux personnels des établissements

- + Le périmètre fonctionnel envisagé est extrêmement large (en regard des périmètres respectifs de Sclarix/SVE et Apogée / Rof). Il couvre les items suivants (cf point infra *objectifs et périmètre de la solution*) :
 - pilotage
 - construire et mettre en œuvre l'offre de formation
 - accueillir
 - inscrire
 - choisir, suivre, contrôler un cursus
 - gérer la vie étudiante
 - gérer les alumni.

Cette nouvelle solution logicielle permettra de mieux répondre aux nouveaux besoins des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en favorisant notamment la dématérialisation et l'automatisation de certains processus (inscriptions, identité numérique, diplomation,...).

Les données seront plus nombreuses et plus riches (à l'exemple de celles relatives aux alumni). Leur valorisation constituera un axe fort de développement pour les établissements. Plus généralement, les travaux réalisés à l'occasion de la construction de cette solution logicielle nourriront la réflexion portant sur la politique des données (learning analytics, big data).

Qui plus est, l'évolution des processus métiers inhérents à la mise en place de cette nouvelle solution logicielle devrait permettre la diffusion des meilleures pratiques dans l'ensemble des établissements et donc d'améliorer les services rendus aux usagers et de faciliter le travail des personnels des établissements.

3) ce projet est un projet commun qui repose sur une stratégie commune

Une seule équipe projet avec à sa tête un directeur de projet commun à l'Amue, à l'association Cocktail et aux établissements co-constructeurs, une comitologie et une gouvernance communes, des ressources communes affectées au projet, sont l'illustration d'une stratégie unique pour parvenir à la construction de cette solution logicielle.

Ce projet dépasse en effet les deux structures qui le portent et s'inscrit dans le cadre d'une convention de coopération horizontale. Dans ces conditions, ce projet répond à des principes communs forts même si certaines modalités de mise en œuvre peuvent différer pour les adhérents de chacune de ces structures.

Il est utile de rappeler que les tarifs qui seront proposés tant par l'Amue que par l'association Cocktail pour l'acquisition et la maintenance de cette solution logicielle seront identiques pour un même niveau de prestation.

Dans l'ensemble de cette démarche commune, il existe deux éléments de différenciation :

- 1) le premier porte sur la réalisation du périmètre du projet (cf infra). Le projet commun PC-Scol permettra de couvrir ce périmètre à l'exception des processus "Mesure et Evaluation des charges d'enseignements" et "Suivi du service des enseignants". En effet, pour des raisons techniques, ces fonctionnalités feront l'objet d'une couverture applicative différente pour l'Amue et l'association Cocktail :
 - + Pour l'association Cocktail, ces fonctionnalités sont déjà couvertes par l'application **Peche**.
 - + Pour l'Amue, les processus repris ci-dessous seront réalisés selon les mêmes principes que **PC-Scol**, mais entièrement financés par l'Amue. Pour les adhérents de l'Amue, le périmètre qui sera couvert sera ainsi celui prévu dans le cadre de **SICLES**.

- 2) Le second porte sur le préfinancement de la solution pour les adhérents de l'Amue utilisant aujourd'hui Apogée. Ce dispositif est un élément fort de l'engagement des établissements recherché par l'Amue, comme par l'association Cocktail, pour sécuriser le déploiement de la solution logicielle.

Les fonds ainsi collectés, en alimentant directement la trésorerie de l'Amue et indirectement celle de l'association Cocktail, permettront de financer le lancement de la construction de la solution logicielle. Ils sont indispensables. Le projet commun est financé par des ressources communes et au final, que ce dispositif soit porté par l'Amue ou par l'association Cocktail est indifférent, même si au regard de l'assise financière des deux structures (pour le budget, rapport de 1 à 10 entre les deux) il semble plus logique que ce soit l'Amue qui porte ce dispositif. Enfin, ce préfinancement est remboursé lorsque l'adhérent acquiert la solution et ne prédispose pas l'établissement sur son adhésion in fine, via l'Amue ou via Cocktail, pour l'utilisation de PC-Scol.





Enjeux



Amue &



Association Cocktail

Les ateliers d'expression des besoins ont réuni en 2012 plus de 200 experts (enseignants-chercheurs et directeurs(trices) de services), représentant une trentaine d'établissements, dans les domaines suivants : offre de formation ; administration des études (recrutement, inscription, organisation des enseignements, organisation des examens et concours, organisation des jurys, communication des résultats, diplomation) ; formation doctorale ; formation continue ; études de santé ; enseignement à distance ; relations internationales et échanges internationaux ; orientation et insertion professionnelle ; gestion des stages ; vie étudiante ; gestion des charges et des services d'enseignement ; coût des formations.

Ces ateliers ont permis de dégager les attentes en tenant compte de trois contraintes :

- + **La régularité des procédures dans le cadre de la généralisation de l'e-administration**, afin d'inscrire le futur système d'information dans la dynamique de modernisation et de simplification de l'action publique ;
- + **La saisie unique de l'information par celui qui la détient**, afin d'améliorer la qualité des données, ce qui nécessite de concevoir un outil servant à l'ensemble des services et des personnes interagissant avec les étudiants ;
- + **La recherche de nouveaux services numériques pouvant être rendus aux étudiants et aux enseignants**, y compris en terme d'interopérabilité avec les plates-formes d'apprentissage en ligne.

De nombreux objectifs consensuels ont pu être mis en exergue et partagés avec l'ensemble de la communauté de l'ESR.



SYNTHESE DES ENJEUX METIER DU PROJET



Cette réflexion a été poursuivie à l'occasion des travaux de refonte du *Cadre de cohérence Formation, Scolarité, Vie étudiante*¹, diligentés en 2013 par la CPU et le MENESR.

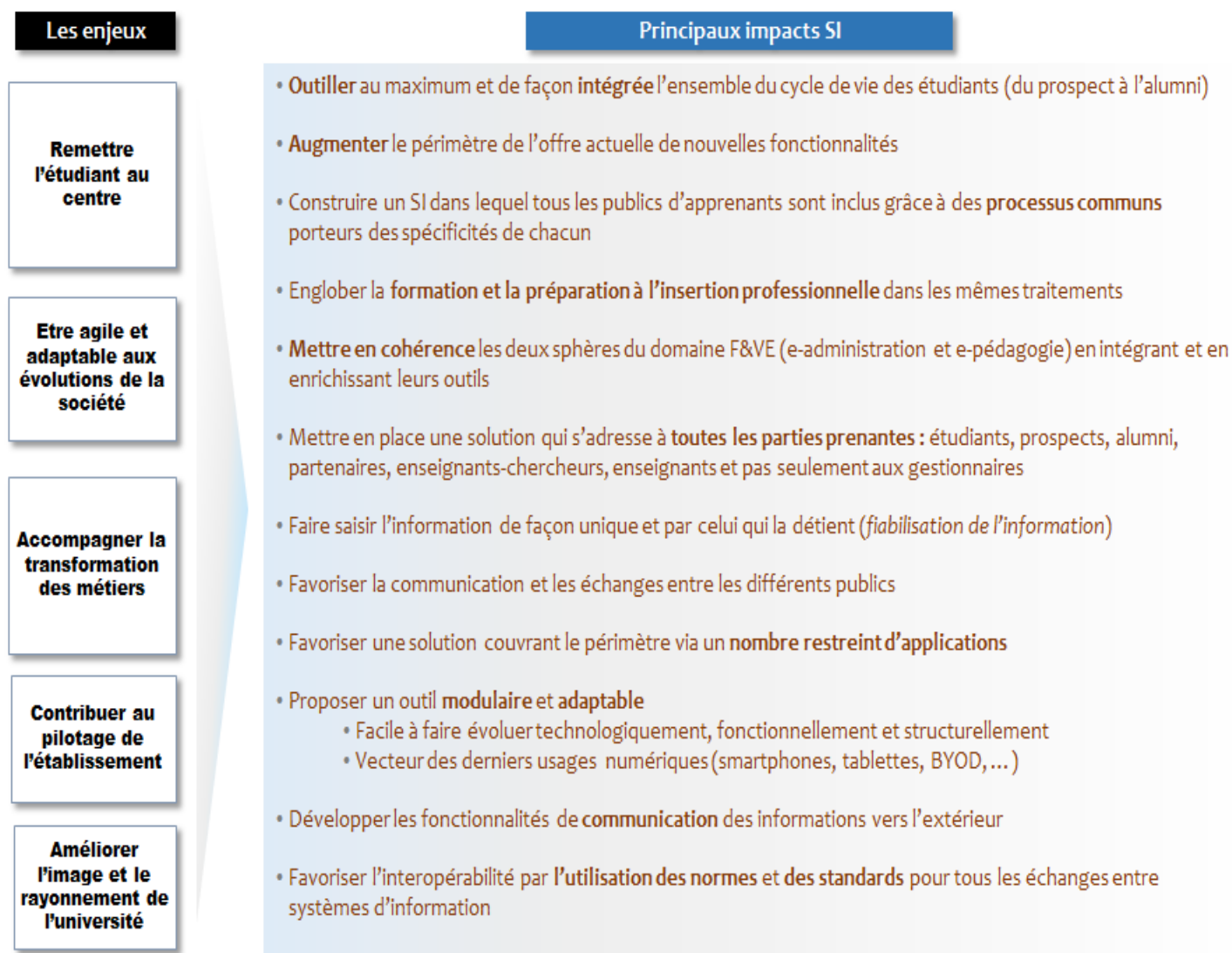
En savoir plus. *Les exigences métier font actuellement l'objet d'une mise à niveau dans le cadre d'ateliers avec les établissements. La fin de cette phase, prévue en juin 2017, permettra de stabiliser le cahier des charges du projet.*

¹ Les cadres de cohérence sont destinés à produire un cadre fonctionnel et d'urbanisation destiné à normaliser les données de référence et les flux d'échanges entre systèmes d'information, afin de garantir leur interopérabilité. L'exigence d'interopérabilité concerne d'une part le système d'information de l'établissement et ceux de ses partenaires (APB ou Aglaé par exemple) ; d'autre part les briques applicatives métiers d'un même établissement (RH et Finances par exemple).



Enjeux et impacts SI

Les enjeux précédents se déclinent en impacts dans le système d'information. Les principaux font l'objet du schéma ci-dessous.



SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ENJEUX SI DU PROJET

Par ailleurs, l'architecture sera :

- + **modulaire**, intégrant nativement une capacité d'évolution progressive des technologies (jouvence technologique progressive)
- + **ouverte**, permettant l'ajout de modules complémentaires
- + constituée le plus possible **d'outils open source** au plus près des recommandations de l'Etat
- + répondant à la **stratégie "Etat plate-forme"**
- + **adaptative** (aux variations de charges, à la mise en cloud)
- + **scalable** et compatible avec l'exploitation en mode hébergé

et implémentera les recommandations des cadres communs (RGI, RG2A, RGS,...).

Les établissements participeront, par le biais d'atelier techniques et de groupes de travail, à l'élaboration des besoins en termes de performances, d'architectures, d'administration et d'exploitabilité du logiciel. Seront bien sûr pris en compte dans cette démarche les avis des usagers (co-design) et les recommandations du CATI (Comité Architecture Technique et Innovation) lancé par l'Amue en 2016 avec notamment des représentants du CSIESR, de l'A-DSI, d'ESUP, de la DINSIC, du MENESR (DNE, DGESIP) de l'Amue et de l'association Cocktail.





Description détaillée du projet et modalités de mise en œuvre



Objectifs et périmètre

Le projet vise à

- **construire** un outil de gestion de la formation, de la scolarité et de la vie de l'étudiant à l'intention des établissements de l'enseignement supérieur, quelle que soit leur taille et leur organisation,
- **déployer** cet outil dans les établissements qui en feront la demande,
- en assurer la **maintenance et le support** jusqu'à son renouvellement.

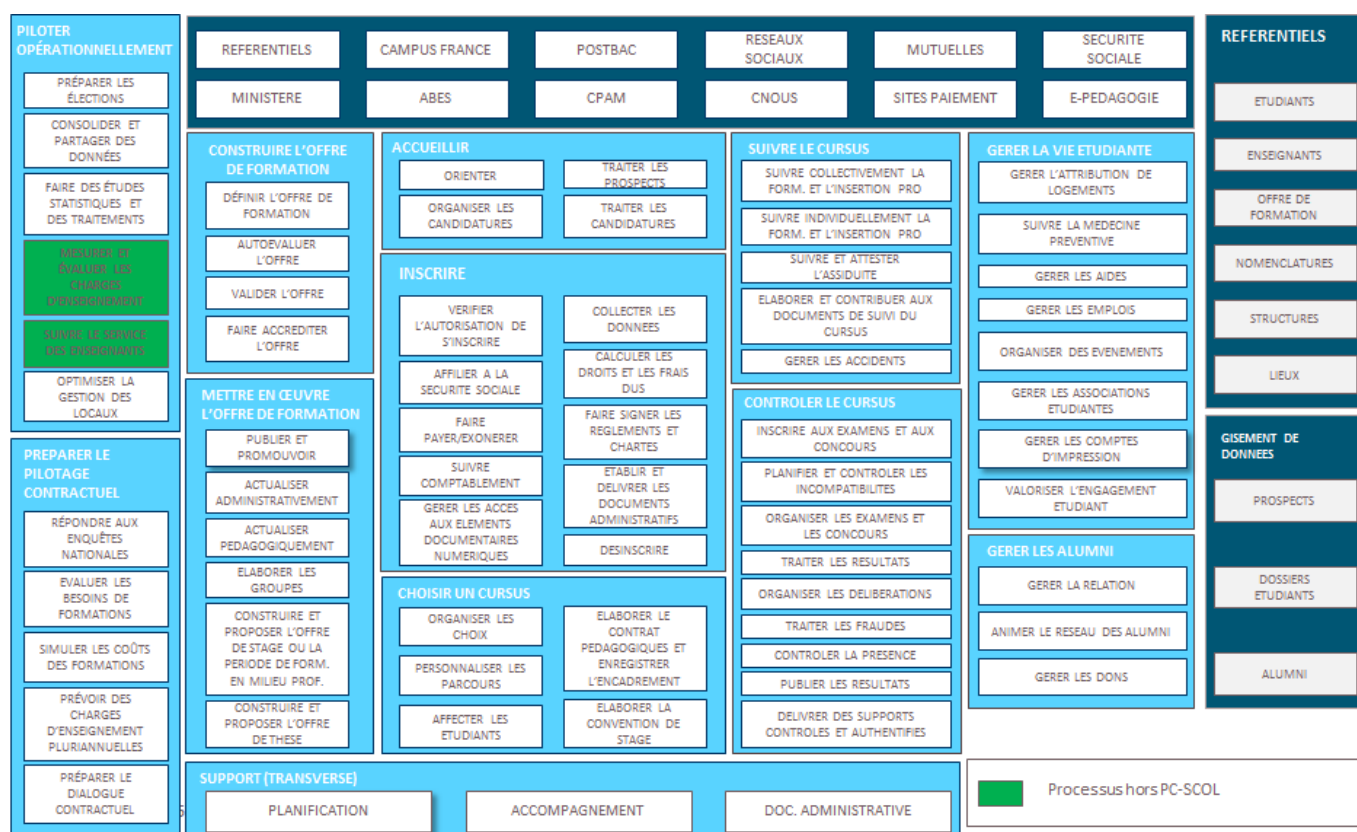
Périmètre : de quoi parle-t-on lorsqu'on parle du projet commun PC-Scol ?

PC-Scol est le projet commun qui sera réalisé par l'Amue et l'association Cocktail et les établissements des deux structures.

Il correspond à l'ensemble des processus matérialisés dans la cartographie présentée ci-dessous, à l'**exception** des processus "Mesure et Evaluation des charges d'enseignements" et "Suivi du service des enseignants".

En effet, pour des raisons techniques, ces fonctionnalités feront l'objet d'une couverture applicative différente pour l'Amue et l'association Cocktail :

- + Pour l'association Cocktail, ces fonctionnalités seront couvertes par l'application **Pêche**.
- + Pour l'Amue, les processus repris ci-dessous seront réalisés selon les mêmes principes que **PC-Scol**, mais entièrement financés par l'Amue. Pour les adhérents de l'Amue, le périmètre qui sera couvert sera ainsi celui prévu dans le cadre de **SICLES**.



CARTOGRAPHIE DE SICLES/PC-SCOL



Ainsi, le futur système d'information, permettra de répondre à des besoins aussi variés que :

- + la préparation du pilotage contractuel, notamment la réponse aux enquêtes nationales ou encore la simulation des coûts de formation ;
- + le pilotage opérationnel avec par exemple la préparation des élections ou encore l'optimisation de la gestion des locaux ;
- + la construction de l'offre de formation, par exemple accréditation de l'offre ;
- + la mise en œuvre de l'offre de formation, de sa publication à son actualisation administrative et pédagogique, en passant par sa promotion ;
- + l'inscription des étudiants (faire payer ou exonérer, calculer les frais ou les droits dus, signature des chartes et des règlements, affiliation à la sécurité sociale) ;
- + l'accueil des étudiants (traitement des candidatures et des prospects par exemple) ;
- + le suivi du cursus (suivre et attester l'assiduité, l'insertion professionnelle, etc.) ;
- + mais aussi la gestion de la vie étudiante (gestion des aides, de la médecine préventive, ou encore valorisation de l'engagement étudiant) et des alumni ;
- + l'élaboration de conventions de stage, etc.



Principes fondamentaux

Les macro-processus du projet ont été "designés" pour répondre aux enjeux métier décrits supra :

- + **Toutes les formations** (diplômantes, certifiantes, à la carte, par blocs de compétences) doivent y être décrites, validées, publiées.
Les processus permettant de construire l'offre de formation tiennent compte des caractéristiques des différents types de formations et des scénarii menant à leur validation/accréditation avant publication et promotion.
- + **Toutes les modalités d'enseignement** : en présentiel, à distance, hybrides, la formation à la recherche, la formation professionnalisante... et les modalités à venir dans le cadre de l'innovation pédagogique doivent être prises en compte.
Les processus permettant de mettre en œuvre les formations permettent de décrire aussi bien les enseignements (sous leur forme classique CM/TP/TD) que les stages, les thèses, les activités d'insertion professionnelle et toutes les activités permettant à l'étudiant d'acquérir des compétences.
- + **Le cursus d'études de tous les publics** accueillis par le service public d'enseignement supérieur : les étudiants en formation initiale, les bénéficiaires de la formation continue, les doctorants, les étudiants des formations de santé, les étudiants des ESPE, les étudiants en mobilité internationale entrante ou sortante (à titre individuel ou dans le cadre des programmes d'échanges internationaux) seront gérés dans le projet.
Les processus de choix, de suivi et de contrôle des cursus permettent de tenir compte de la variété des typologies d'étudiants, sous forme de "cas d'usage" faisant ou non appel à tout ou partie des processus concernés.
- + Le projet s'inscrit dans le cadre de la généralisation des téléprocédures et de l'automatisation des tâches à faible valeur ajoutée, afin de permettre à l'ensemble des personnels de mieux accompagner les publics formés dans leurs diversités.
Les macro-processus opérationnels reposent sur des processus de "support" permettant d'industrialiser la production des documents, les actions d'accompagnement des étudiants et la planification des emplois du temps.
- + Le projet doit permettre la production d'un ensemble d'indicateurs pour le pilotage opérationnel et stratégique de l'établissement : indicateurs de suivi et de contrôle, indicateurs de performance, ...
Les fonctionnalités des processus de pilotage permettent d'extraire les données contenues dans le système d'information, de réaliser la collecte de données externes, de consolider et de partager les résultats des requêtes et/ou des enquêtes.

Modalités de réalisation

Sur la base d'un spécifique

Le métier de la gestion de la formation, de la scolarité et de la vie de l'étudiant est, avec la Recherche, le support du cœur du métier des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche. A ce titre, ce domaine comporte des spécificités. Afin d'y répondre au mieux, le projet sera **construit en spécifique** et non sur la base d'un ERP.

Un partenariat Amue et Association Cocktail, en co-construction avec les établissements

Le projet sera entièrement réalisé en **co-construction avec les établissements**. L'"internalisation" au sein de la communauté ESR de la construction de cette solution logicielle permettra de conserver/développer les compétences en établissements. Plus largement, les **investissements** réalisés (financiers, organisationnels, technologiques, montées en compétences) seront **capitalisés** au sein de la communauté ESR.

Le mode de construction, partenarial, devra dépasser le modèle maîtrise d'ouvrage/maitrise d'œuvre afin de garantir l'efficacité du projet.

Au-delà de leur participation à titre d'experts métiers et techniques aux phases de recueil du besoin, de conception, de tests et de validation de la solution, les établissements qui le souhaitent pourront être partie prenante de la phase de construction, au travers d'une équipe de production composée de différents profils dont le détail est donné dans la partie "organisation projet" du présent document.

L'"implication des établissements et des usagers dans la construction d'une solution logicielle support du "cœur de métier" est un élément absolument fondamental à la fois pour le projet mais aussi pour la communauté.

Dans le respect d'un cadre

La construction se fera au travers de la **mise en œuvre d'un cadre commun** à tous les contributeurs en termes d'organisation, d'architecture, de technologie, de méthodologie, et d'outils. Ainsi les développements se feront sur une forge commune, en partageant une ergonomie, des standards et des normes. Cet environnement mutualisé favorise la cohérence, le partage des environnements et des objets communs, le contrôle de la qualité de la solution et l'automatisation des processus de construction.

La déclinaison d'une approche agile permettra :

- + de vérifier l'adéquation aux besoins tout au long du processus de fabrication
- + de privilégier les apports fonctionnels
- + une construction sur des cycles plus courts, et la mise à disposition aux utilisateurs de versions intermédiaires de la cible.

Ce nouveau mode de construction nécessite une évolution de l'approche projet dans laquelle un maximum de fonctions sera produit dans un cadre méthodologique lié aux méthodes agiles et d'un plan qualité projet.

En cohérence avec le SI des établissements

La phase de construction du projet comprend l'élaboration de la stratégie de migration de l'existant identifié vers le nouveau SI, et la construction des outils permettant la reprise des données associées depuis Apogée / Rof, SVE et Scolarix.



La démarche de déploiement envisagée prévoit la mise en œuvre de ces outils en établissement, en préalable à l'installation de la solution.

Dès sa livraison, le projet sera intégré au reste de l'offre Amue (SIFAC, SIHAM), de l'offre Cocktail (référentiel, GFC, GRH, Pêche, Recherche) et du SI des établissements via, au choix des établissements, des Web Services ou SINAPS (référentiel et couche d'intermédiation).

Pour les établissements qui le mettront en place, la couche d'intermédiation de SINAPS permettra :

- + la gestion et la supervision des flux,
- + la gestion de la sécurité et des habilitations des appels entre briques du SI.

Organisation du projet

Comme indiqué précédemment, le projet sera le fruit d'une collaboration entre l'Amue, l'association Cocktail et les établissements, dans lequel chacun assure un rôle. La répartition ci-dessous montre l'importance de la participation des établissements qui interviennent à chaque niveau du projet, de la gouvernance à la construction. L'organisation du projet, telle qu'elle a été pensée, permet à un établissement de s'y impliquer tous les des degrés du cycle de vie du logiciel.

 Amue & Association Cocktail	- Gouvernent et pilotent le projet avec les établissements - Assurent la coordination de l'ensemble du projet - Accompagnent le déploiement de la solution <i>Accompagnement métier, construction et mise à disposition des outils de déploiement</i> - Soutiennent et supportent le projet	
 Etablissements EXPERTS	- Apportent l'expertise métier ou technique au projet - Peuvent participer au comité de pilotage	Participation
 Etablissements CO-CONSTRUCTEURS	- Construisent et maintiennent la solution <i>Expertise, Conception, développements, tests & documentation associée</i> - Gèrent administrativement leurs ressources - Doivent participer au comité de pilotage	Contribution
 Etablissements PILOTES	- Sont les premiers à être déployés - Qualifient la solution avant le passage en production - S'engagent à mettre en production la solution - Peuvent participer au comité de pilotage	Pilotes

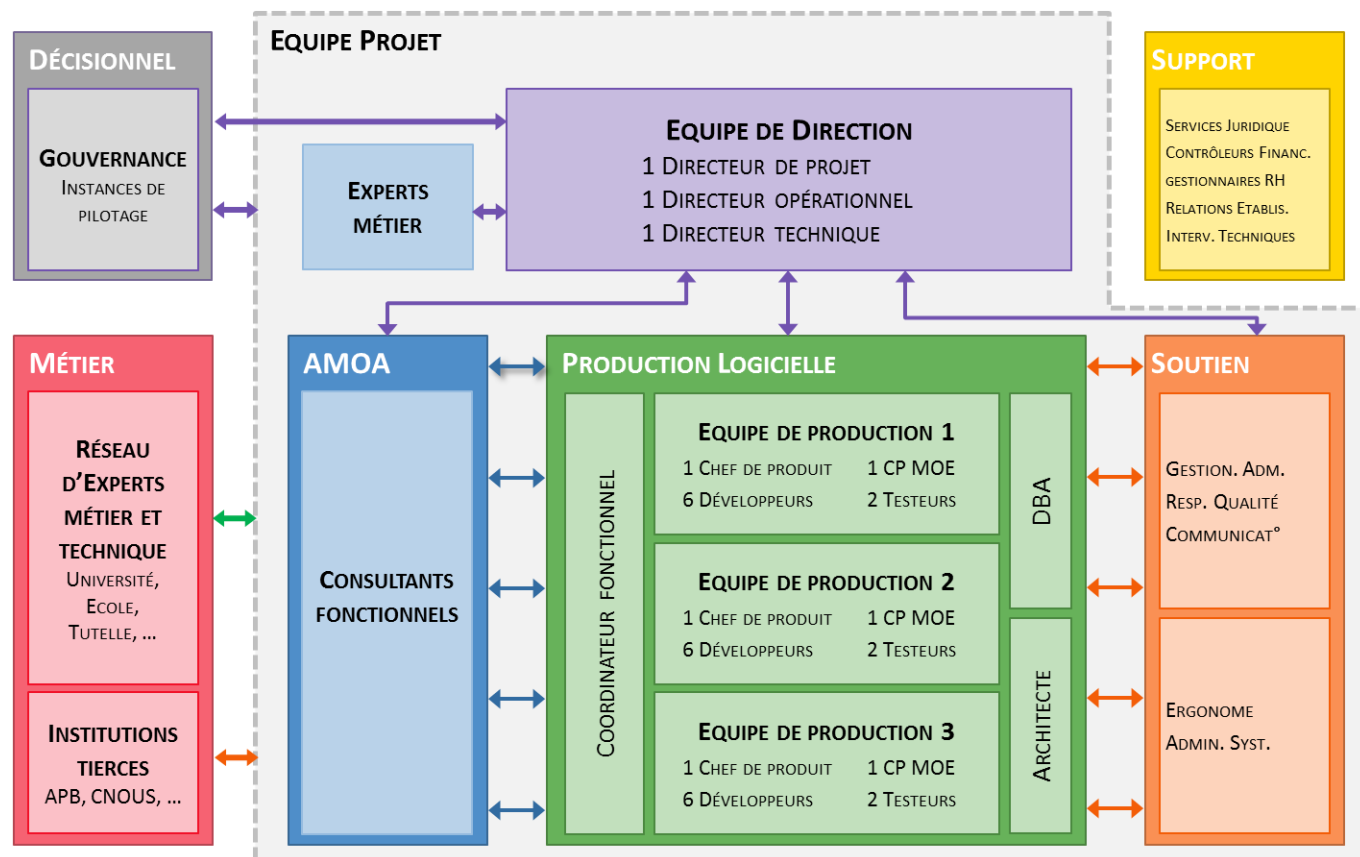
ROLES DES ÉTABLISSEMENTS, DE L'AMUE ET DE L'ASSOCIATION COCKTAIL AU SEIN DU PROJET

- + Les **établissements experts** participent au projet en apportant leur expertise lors des phases de conception ou pour valider les versions intermédiaires.
- + Les **établissements co-construteurs** conçoivent, développent et testent la solution lors de la phase de construction. Ils font partie de l'équipe projet. Ils peuvent la maintenir lors de la phase de maintenance corrective et évolutive.
- + Les **établissements pilotes** sont les premiers à utiliser l'application en production sur un périmètre au moins équivalent à celui d'Apogée ou de Scolarix / Scolpéda ou de SVE. Ils certifient ce périmètre et la démarche d'accompagnement associée au cours d'une phase de validation.



A un niveau plus opérationnel, le projet sera mené par une équipe dont l'organisation est détaillée ci-dessous. L'équipe projet interagit avec les instances de pilotage, le réseau d'experts d'établissements et les institutions tierces. Le schéma d'organisation ci-dessous précise les domaines d'intervention des différents acteurs du projet au sein de l'équipe projet.

ORGANISATION ET INTERACTIONS DE L'EQUIPE PROJET



Les **experts métiers** sont les garants de la qualité de l'expression des besoins en assurant la traçabilité des exigences métier au niveau des fonctions de la solution ainsi que des processus qu'ils portent.

Les **consultants fonctionnels** sont en charge, sur un périmètre fonctionnel défini, du recueil des besoins, des spécifications détaillées, participent à la conception générale, coordonnent les groupes de travail et les interactions avec les équipes de production, interviennent en support des chefs de produit et du coordinateur fonctionnel, organisent et réalisent l'accompagnement des établissements, quelle que soit la phase.

Le **coordinateur fonctionnel** assure la cohérence fonctionnelle de l'application tout au long de son cycle de vie.

Au sein d'une équipe de production :

- + Le **chef de produit** organise la conception générale, la construction et la maintenance du logiciel tout au long de son cycle de vie (il est le référent produit de l'équipe de développement et est décisionnaire dans les choix de construction des produits avec les établissements).
- + Le **chef de projet MOE** travaille avec une équipe pluridisciplinaire autonome. Il s'assure de l'amélioration continue des processus sous-jacents à la construction de logiciel et la montée en compétence de son équipe.
- + Le **développeur** conçoit, développe et teste unitairement les produits.
- + Le **testeur** qualifie et vérifie le bon fonctionnement des produits et s'assure de l'adéquation entre la demande et la solution proposée.

Le dimensionnement actuel du projet prévoit la mise en place de **3 équipes de construction**, dont une équipe socle. Chacune de ces équipes aura la composition suivante : 1 chef de produit, 1 chef de projet MOE, 6 développeurs, 2 testeurs, en lien étroit avec 2 consultants fonctionnels. Dans la mesure du possible et afin de respecter les principes retenus dans le cadre de l'agilité, il est demandé la proximité géographique des membres d'une même équipe.

Le pilotage et le management de l'équipe projet sont assurés par une direction de projet qui interagit avec les instances de gouvernance ci-dessous. Ces trois niveaux de gouvernance permettent de sécuriser le projet et de garantir la cohérence de ses orientations stratégiques pour l'ensemble des établissements.

Le comité de coordination : (contrat cadre)

Il a vocation à :

- identifier et définir les projets pouvant donner lieu à un partenariat,
- mettre en œuvre les orientations stratégiques,
- suivre l'exécution des projets et la soutenabilité budgétaire des projets.

Ce comité est constitué de :

- 2 représentants de l'Amue,
- 2 représentants de l'Association Cocktail,
- 1 représentant de l'Etat,
- 2 représentants de la CPU et de la CDEFI.

Le comité de direction :

Il a vocation à :

- Piloter et administrer le programme dans son ensemble.
- Valider le budget initial et la répartition des sommes consacrées au projet et les transferts financiers pour les contributions au projet.

Ce comité est constitué à égale représentation de :

- Représentants de l'Amue,
- Représentants de l'association Cocktail.

Le comité de pilotage du projet :

Il a vocation à :

- Valider le programme et ses évolutions ainsi que les plans projet afférents.
- Arbitrer si nécessaire entre les solutions proposées.
- Piloter l'avancement et la projection du programme.

Ce comité est constitué à égale représentation de :

- Représentants de l'Amue,
- Représentants de l'association Cocktail.
- Représentants des établissements, représentatif de la diversité des établissements.

INSTANCES DE GOUVERNANCE DU PROJET



Éléments de planning

Le projet est actuellement en **phase de cadrage**. Cette phase, permettra de :

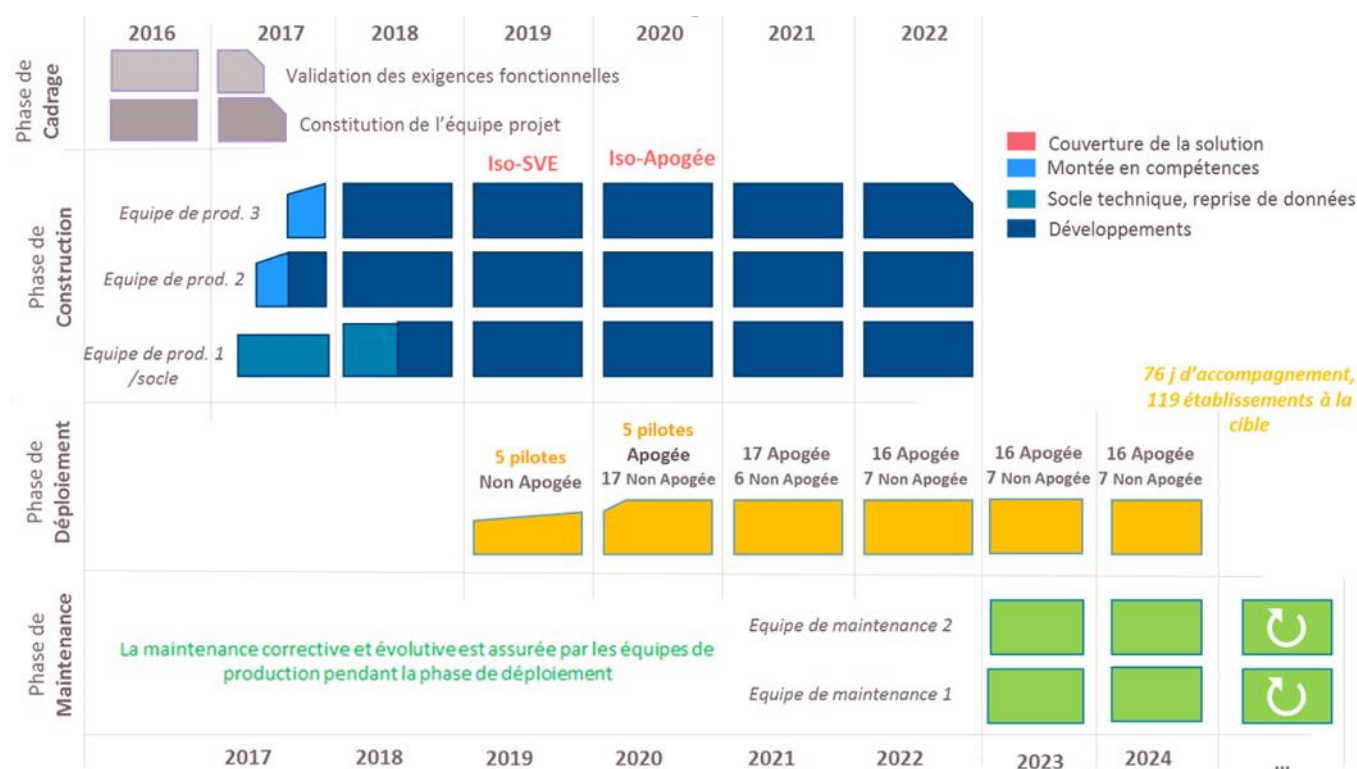
- + valider l'intérêt des établissements pour le projet, au travers du positionnement de chaque établissement auprès de la direction de l'Amue ou de l'association Cocktail et sur le préfinancement pour les établissements utilisant Apogée aujourd'hui,
- + de connaître les établissements qui participeront à la co-construction,
- + d'approfondir le cadrage méthodologique et technologique du projet,
- + de poursuivre la consolidation de l'expression des besoins par la rédaction des cahiers des charges.

Elle s'achèvera **au premier trimestre 2017**. Un premier retour des établissements sur leur volonté de préfinancer le projet et de participer à la co-construction est attendu pour le **15 février 2017**.

Le démarrage opérationnel du projet est prévu début 2017 par, notamment, le recrutement des premiers acteurs de l'équipe projet selon le planning présenté ci-dessous.

La planification opérationnelle du projet et le plan projet seront à établir et construire de façon détaillée par l'équipe projet qui va être mise en place.

Les hypothèses de travail pour proposer à ce jour, une organisation et un budget prévisionnel ont mis en avant le scénario ci-dessous.



PLANNING PREVISIONNEL

La construction proprement dite démarrera au deuxième semestre 2017 avec une montée en charge progressive des équipes de construction.

Les premières étapes, assurées par l'équipe socle, permettront de construire le socle de travail (organisationnel, méthodologique et technique) permettant aux autres équipes de production d'être opérationnelles au plus tôt et dans un cadre commun.

Cette équipe socle assurera également la montée en compétences des autres équipes.



La solution sera délivrée aux établissements de manière itérative, chaque itération correspondant à un ensemble cohérent et exploitable de fonctionnalités. La première livraison est prévue mi 2019 pour un périmètre qui devrait couvrir celui de l'offre actuelle proposée par l'association Cocktail. Une deuxième livraison mi 2020 permettra de proposer un périmètre équivalent aux processus métiers couverts actuellement par Apogée et ROF.

Ces deux premières livraisons seront accompagnées d'une reprise des données des existants respectifs (SVE/Scolarix et Apogée).

Trois itérations annuelles permettront ensuite, entre 2021 et 2023, d'atteindre la cible prévue.

Le **déploiement** de la solution démarrerait dès 2019 avec les établissements qui le souhaitent, dans le cadre d'une phase pilote. Il se poursuivra ensuite par vagues annuelles, pour s'achever en 2024.

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'établissements	5	22	23	23	23	23

HYPOTHESE DE DEPLOIEMENT DE LA SOLUTION

Le **support et la maintenance corrective et évolutive** de la solution et de la documentation associées seront assurées jusqu'à son remplacement.

Modèle économique

Coût global du projet

L'évaluation du coût du projet a été réalisée en coûts complets. Ce coût inclut la masse salariale de l'équipe projet ainsi que les coûts indirects.

Phase projet	Années	Coût complet (m€)
Construction	2017 - 2022	22,5 m€
Déploiement	2019 - 2024	4,9 m€
Maintenance et Support (Annuel)	2023 - >	3,5 m€

COUTS COMPLETS DES DIFFERENTES PHASES DE LA SOLUTION

Les hypothèses de construction des coûts incluent la construction de la solution (reprise de données comprise), son déploiement sur 119 établissement et sa maintenance corrective et évolutive, par **l'équipe projet**, telle que présentée dans le paragraphe "organisation du projet".

Ils ont été évalués sur la base d'un Taux Journalier Moyen **chargé de 340 €** par jour et par ETP (Equivalent Temps Plein). A ce TJM sont ajoutés **18€** par jour et par ETP correspondant à la prise en compte de l'environnement des ressources (post de travail, matériel, fournitures, locaux, fluides).

Il est prévu un nombre fixe de 76 jours d'accompagnement au déploiement pour chacun des 119 établissements cible. Puis 10 jours de support par an et par établissement durant toute la phase de maintenance corrective et évolutive. Le plan de charge de l'équipe projet tel qu'il a été dimensionné prévoit une maintenance de la solution par une partie des équipes de construction.

A ce jour, aucune charge n'a été prévue pour compenser le départ d'un établissement co-construteur, il est donc demandé aux personnes et établissements souhaitant s'impliquer de le faire sur du moyen / long terme.

Préfinancement

Conformément aux orientations prises par l'Assemblée Générale de l'Amue du 23 octobre 2014 sur l'évolution du modèle économique de l'Agence, la construction du projet fait l'objet d'un **préfinancement** par les adhérents de l'Amue utilisant Apogée.

Le projet étant commun, cela ne prédispose pas du positionnement des établissements vis à vis de l'Amue ou de l'association Cocktail lorsqu'ils voudront mettre en œuvre et déployer le projet. L'avance sera "remboursée" lors de l'installation du produit.

Cotisations – hypothèses de travail

Le modèle de cotisations proposé est un modèle unique association Cocktail/Amue. Les établissements payent la cotisation/redevance lors de la phase de déploiement. Cette cotisation finance l'amortissement de la construction, le déploiement, les évolutions réglementaires ainsi que le dispositif de maintenance et de support de la construction.



Les établissements sont classés en 6 groupes. La détermination du groupe dépend de la masse financière (MF) déterminée par "l'exécution des recettes, moins les crédits de masse salariale notifiés, de l'année n-1 du bilan comptable."

Le montant de la cotisation annuelle est déterminé en fonction du groupe auquel appartient l'établissement. Le tableau ci-dessous présente les cotisations à partir desquelles ont été construites les hypothèses budgétaires du projet commun (hypothèse pour 2017). Ces cotisations seront augmentées de 2% par an durant les phases de construction et déploiement puis de 1% par an sur le reste de la durée du projet.

Groupe	MF <	MF >	Cotisations 2017
1		10 m€	10 050 € HT
2	10 m€	30 m€	20 080 € HT
3	30 m€	58 m€	30 120 € HT
4	58 m€	95 m€	45 180 € HT
5	95 m€	145 m€	60 230 € HT
6	145 m€		75 280 € HT

GRILLE DE COTISATIONS ENVISAGEES

Cette grille unique sera croisée avec le niveau de facturation actuellement appliqué sur Apogée et les solutions Cocktail pour identifier d'éventuelles situations atypiques (rapport niveau de redevance /redevance nouveau projet).

Prise en charge financière des établissements co-constructeurs ou des personnes mises à disposition sur le projet

La participation d'un établissement à la co construction, ou la mise à disposition d'une personne, fait l'objet d'une compensation financière. Elle se base sur le coût chargé des personnes travaillant sur le projet de co-construction.

La compensation financière peut s'effectuer partiellement, avant la mise en production, au fur et à mesure de la réalisation du projet, par exemple, après constatation des premiers livrables intermédiaires validés dans le cadre du comité de pilotage du programme.

A ce jour, seule la participation des établissements dans le cadre de la participation à l'équipe projet fait l'objet d'une compensation financière. L'expertise métier apportée dans le cadre du recueil des besoins, de la conception ou de la validation des différentes itérations de la solution n'ont pas été valorisées dans les coûts complets présentés ci-dessus.





Prochaines étapes



Prochaines étapes

- + Retours des établissements sur leur adhésion au projet et sur la demande de préfinancement pour les établissements utilisant Apogée.
- + Manifestation par les établissements de leur intérêt à participer à la co-construction du projet.

Voici l'adresse où renvoyer le positionnement de votre établissement, d'ici le 15 février 2017 :

- + positionnement@pc-scol.fr

